



Infos migrations

Numéro 26 - novembre 2011

Étude

La vie en couple des nouveaux migrants

La mise, puis la vie en couple des nouveaux migrants se décline différemment suivant le sexe. Les femmes, provenant principalement du Maghreb, se sont en général mariées avant de migrer, et accompagnent ou rejoignent leur conjoint en France. Les hommes, installés en France depuis plus longtemps, se sont mis en couple plus souvent après la migration. Ils sont aussi davantage dans des formes d'unions moins classiques (non cohabitants, non mariés) voire célibataires. Ces écarts sont en cohérence avec les motifs de migration.

Les immigrés mariés représentent 66 % de l'ensemble des primo-arrivants¹. La prédominance de la migration familiale associée à une population relativement jeune contribue à cette proportion élevée. A titre de comparaison, la part des personnes mariées n'est que de 51 % chez les plus de 18 ans pour la France entière.

On peut de plus mettre en exergue des habitudes différentes vis-à-vis de la population non immigrée, qui privilégie davantage le concubinage et depuis peu le Pacs. L'attachement des immigrés pour l'union légitime s'explique par « une plus forte valorisation de l'institution du mariage dans certains pays d'émigration, mais aussi par des questions administratives » (Hamel, et al., 2010). En effet, le mariage permet d'entrer légalement sur le territoire et de faciliter les formalités d'admission au séjour.

L'âge au mariage varie suivant le sexe (30 ans pour les hommes, 27 ans pour les femmes) et suivant que l'union s'est faite avant ou après la migration (26,5 ans pour les mariages pré-migration et 32 ans pour les mariages post-migration).

I. Le mariage, généralement, précède la migration et donne lieu à une cohabitation

1. Les mariés cohabitants sont plutôt des femmes

Plus de neuf migrants mariés sur dix habitent avec leur conjoint, parmi lesquels se trouvent la quasi-totalité des admis au séjour au titre du regroupement familial² et les « conjoints de Français »³. En effet, ces motifs de migration impliquent nécessairement mariage et cohabitation.

Ces migrants sont plutôt des femmes (60 %), originaires du Maghreb (48 %) et arrivés depuis peu en France (68 % y sont installés depuis moins de deux ans). Ils ont le plus souvent rejoint un conjoint déjà présent sur le territoire français.

Le couple a été accepté à 95 % par les deux familles et moins de 4 % de ces migrants déclarent des pressions de la famille ou la belle famille pour les inciter au mariage. L'enquête *Parcours et Profils des Migrants*⁴, qui comporte une population comparable à celle d'ELIPA (cf. encadré 1), montre des résultats identiques sur ces questions.

2. Ces cohabitants ont souvent formé leur union avant la migration ou la même année

Les migrants s'étant mariés avant de migrer sont arrivés très récemment en France (soit depuis moins d'un an pour les trois quarts d'entre eux). Ils représentent presque la moitié des mariés cohabitants. Ce sont à 65 % des femmes et des ressortissants du Maghreb pour 56 %.

Les faibles durées de présence en France observées s'expliquent par des délais entre la demande et la restitution du titre de séjour très courts, en raison des motifs de cette demande. Il s'agit du regroupement familial et l'union avec un conjoint français, pour respectivement 22 % et 52 % des migrations post-mariage (cf. graphique 1).

L' auteur :

Florent Domergue

Chargé d'études à
la division
« Enquêtes et
Études
statistiques »

Contact :
**Florent.domergue@
immigration-
integration.gouv.fr**

1. L'étude porte sur les primo-arrivants de 2009. Cette population est plus longuement présentée dans l'Infos Migrations n°19 de F. Domergue et C. Régnaud

2. Permet aux ressortissants étrangers en situation régulière en France d'être rejoints par les membres de leur famille (conjoint et enfant(s) mineur(s)), elle-même d'origine étrangère, afin de mener une vie familiale normale sur le territoire national.

3. Implique d'être marié avec un Français et que la communauté de vie n'ait pas cessé depuis le mariage.

4. Enquête longitudinale menée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) sur un échantillon représentatif de 6 280 migrants venant d'obtenir leur premier titre de séjour en France et ayant signé le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) entre juin et octobre 2006. La première vague a eu lieu entre septembre 2006 et janvier 2007, la seconde entre septembre et décembre 2007.

Près d'un migrant marié et vivant en couple sur trois s'est marié l'année où il est arrivé en France⁵, en 2009 dans la plupart des cas. Les profils sont semblables à ceux énoncés précédemment (femmes originaires du Maghreb), exceptée la surreprésentation des conjoints de français vis-à-vis des migrants admis au titre du regroupement familial (88 % contre 5 %) du fait que les premiers ont une date de mariage souvent plus proche de l'arrivée en France que les seconds.

Encadré 1 : L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants

L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA) a pour principaux objectifs la connaissance des parcours d'intégration dans les trois années qui suivent l'obtention d'un premier titre d'admission au séjour permanent et l'évaluation du dispositif d'accueil.

Cet accueil, mis en place par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), consiste à accompagner le migrant en lui proposant diverses formations ou prestations personnelles (formations linguistiques gratuites pouvant aller jusqu'à 400 heures, formation aux valeurs de la République, bilan de compétences, orientation vers un assistant social, formation « Vivre en France »).

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 6 107 migrants âgés de 18 ans et plus, ressortissants des pays tiers à l'Espace économique européen et la Suisse, venant d'obtenir un titre séjour permanent en France et accueillis par l'OFII entre septembre 2009 et février 2010 dans une des quatre régions que sont l'Île de France, PACA, Rhône Alpes et Alsace.

La collecte de la 1^{ère} vague a été menée en face à face par la SOFRES de mars à juin 2010 en 14 langues (Français, Albanais, Anglais, Arabe-Berbère, Bengali, Chinois, Espagnol, Russe, Serbe, Soninké, Tamoul, Thaï, Turc et Vietnamien) par des enquêteurs/traducteurs.

Ces mêmes étrangers ont été réinterrogés de mars à juin 2011 (2^{ème} vague) et le seront de nouveau en 2013 (3^{ème} et dernière vague).

Sont donc désignés comme « nouveaux migrants » ou « primo-arrivants » les personnes du champ de cette enquête.

Cette enquête était financée pour la première vague par moitié par le SGII et par moitié par le Fonds européen d'intégration de la Commission européenne. Pour les deuxième et troisième vagues, le Fonds européen des réfugiés se rajoute comme financeur.

Pour plus d'informations :

http://www.immigration.gouv.fr/spip.php?page=dossiers_det_res&numrubrique=232&numarticle=2132

3. Les hommes se marient plutôt après la migration et sont davantage non cohabitants

Les motifs de « Liens personnels et familiaux » (LPF, 27 %) et « Autres membres de familles de Français » (AMFF, 15 %) sont souvent cités lorsque la migration précède le mariage, ce qui est le cas de 21 % des mariés cohabitants. Ainsi la migration dite matrimoniale, représentée par les conjoints de Français et le regroupement familial, n'est pas le motif principal d'arrivée en France (seuls 3 % des migrants mariés après la migration sont issus du regroupement familial⁶).

Les personnes admises au séjour au titre des LPF, essentiellement des migrants en situation irrégulière et en France depuis un certain nombre d'années, contribuent à la durée de présence en France élevée des personnes mariées après la migration (7,4 ans en moyenne).

Plus de six migrants sur dix à s'être mariés après la migration sont des hommes. Ce sont souvent des Subsahariens et des Maghrébins. Les trois quarts de ces personnes ont rencontré leur conjoint en France. Ceci étaye le fait que la migration n'était pas conditionnée par la présence d'un conjoint en France (12 % seulement déclarent le fait d'accompagner ou de rejoindre un conjoint comme raison principale de migrer).

L'opposition de genre sur la chronologie mariage/entrée en France peut être interprétée comme la conséquence du regroupement familial : « Les femmes rejoindraient un époux ou un promis déjà installé en France. Les hommes attendraient d'être installés avant de fonder une famille avec une personne immigrée ou non, alors que pour les femmes, la formation d'un couple constituerait en soi un motif de migration » (Borrel, Tavan, 2003).

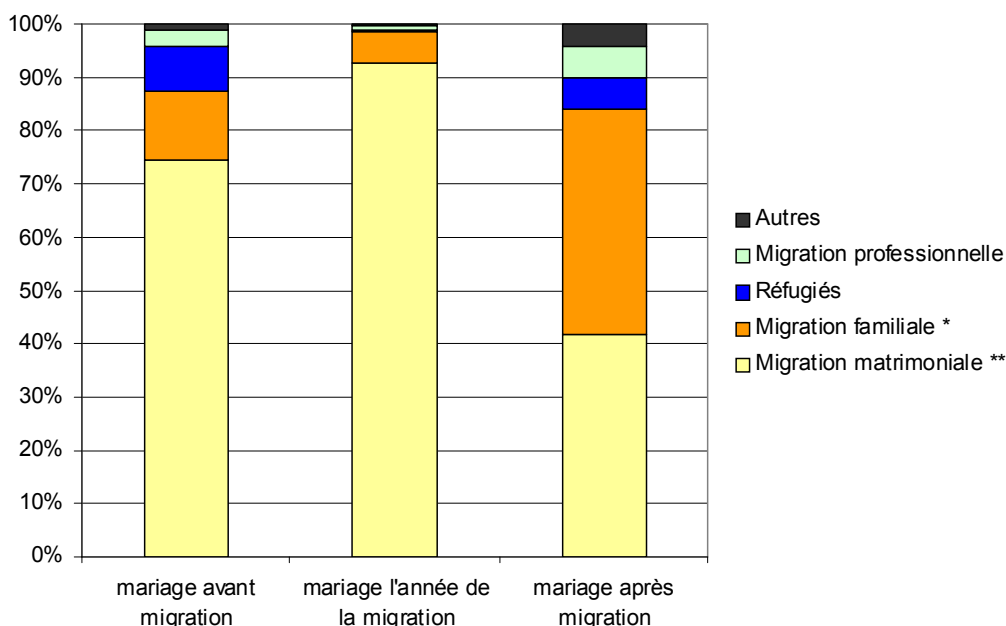
Les 8 % de migrants mariés qui ne vivent pas avec leur conjoint sont également en partie composés de ressortissants africains (hors Maghreb) et d'hommes (74 %). La distinction avec les migrants s'étant mariés après migration apparaît au regard du motif d'admission au séjour. La migration familiale se réduit au profit de la migration professionnelle et des réfugiés, qui représentent à eux deux 66 % des migrants vivant éloignés de leur conjoint.

Plus de quatre conjoints éloignés sur cinq vivent à l'étranger, les autres ailleurs en France. Les conjoints restés à l'étranger comptent, pour les deux tiers d'entre eux, rejoindre leur époux en France dans les années à venir.

5. N'ayant que l'année du mariage et pas le mois comme pour la date d'arrivée en France, l'ordre chronologique entre le mariage et la migration n'a pu être établi complètement. Ainsi, la catégorie des personnes se mariant l'année de la migration a été ajoutée.

6. Les 3 % de « regroupés familiaux » sont vraisemblablement des admissions exceptionnelles au titre d'un regroupement familial « sur place », procédure applicable lorsque deux étrangers en situation régulière se marient en France et que l'un d'eux possède un titre de séjour. Elle évite ainsi de quitter le territoire français pour demander le regroupement familial depuis le pays d'origine.

Graphique 1 : Répartition des motifs de migration selon la situation matrimoniale chez les migrants en ménage avec le conjoint



* : « Autres membres de famille de Français » et « Liens personnels et familiaux ».

** : « Conjoints de Français » et « Regroupement familial ».

Source : Enquête ELIPA, 1^{ère} vague (2010), SSM-Immigration (DSED).

Champ : Primo-arrivants ayant signé le CAI entre septembre 2009 et février 2010.

Lecture : 75 % des primo-arrivants qui se sont mariés avant la migration ont été admis au séjour au titre d'une migration matrimoniale.

II Les migrants en couple non mariés et célibataires : des hommes venus davantage pour raisons professionnelles ou de protection internationale

1. Les hommes en couple sont plus souvent non mariés

Les personnes en couple non mariées représentent 14 % de l'ensemble des primo-arrivants. Elles se répartissent à parts égales entre « cohabitants » et « séparés » (ces derniers sont non mariés, mais déclarent avoir un conjoint sans qu'ils cohabitent avec lui).

Les caractéristiques des cohabitants se rapprochent de celles des migrants qui se sont mariés après la migration, à savoir des hommes (55 %), d'Afrique subsaharienne (46 %) et installés en France depuis un certain temps. Cette similarité peut s'expliquer par le fait que pour ces deux populations, qui ont fait partie de la même vague d'immigration, le mariage n'intervient pas dans le choix de migrer. Cela suppose que les non mariés ne l'étaient pas au moment de la migration. Ceci est confirmé par leurs motifs de migration (LPF 29 %, AMFF 43 %), qui ne font pas directement référence à la présence d'un conjoint sur le territoire français, puisqu'une union informelle suffit à l'obtention du titre de séjour.

Au contraire des mariés, qui sont 80 % à avoir célébré leur union avant ou la même année que la migration, les trois quarts des migrants non mariés vivant en concubinage ont rencontré leur partenaire en France.

Les « séparés » sont très souvent des hommes (67 %) et viennent souvent d'Afrique subsaharienne. Ils se distinguent des « cohabitants » par les motifs d'admission au séjour (cf. tableau de synthèse). Motifs de travail et statut de réfugié sont les plus fréquents. Leurs conjoints vivent ailleurs en France (74 % des cas) plutôt qu'à l'étranger.

2. Les célibataires sont le plus souvent des réfugiés mais aussi des migrants au titre du travail

Les célibataires, qui représentent un cinquième des primo-arrivants, présentent des profils semblables aux migrants (mariés ou non) ne cohabitant pas avec le conjoint. Les hommes sont surreprésentés (55 %), ce sont des migrants de travail ou des réfugiés et des ressortissants subsahariens ou asiatiques (36 % et 22 %). Ils déclarent comme critère le plus important ayant motivé leur venue en France la connaissance de personnes déjà installées sur le territoire (amis, autres membres de la famille). En effet, ils n'étaient que 20 % à ne connaître personne en France au moment de la migration. Autre raison fréquente, « échapper à l'insécurité, à une guerre ou des troubles politiques », ce qui est cohérent avec le motif de migration "réfugié". La durée de présence moyenne relativement élevée (6 ans) des célibataires laisse des incertitudes sur leur « parcours matrimonial » en France et n'exclut pas la possibilité qu'ils aient rejoint un conjoint à leur arrivée, et qu'il y ait eu séparation par la suite.

Tableau synthétique : Typologie des migrants selon le statut matrimonial

MARIÉ [66 %]				
COHABITANT [92 %]			NON COHABITANT [8 %]	
MARIAGE			CONJOINT EN FRANCE [17 %]	CONJOINT A L'ETRANGER [83 %]
Avant migration [47 %]	Après migration [21 %]	Même année [31 %]	Ensemble	
Sexe	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Motif	RF, CF	CF, LPF, AMFF	CF	Travail, Réfugié
Nationalité	Maghreb	Maghreb, Afrique sub.	Maghreb, Asie	Afrique subsaharienne
EN COUPLE NON MARIÉ [14 %]				
COHABITANT [51 %]		NON COHABITANT [49 %]		
		CONJOINT EN FRANCE [74 %]	CONJOINT A L'ETRANGER [26 %]	
		Ensemble		
Sexe	Hommes		Hommes	
Motif	AMFF [43 %], LPF [29 %] Travail [12 %], Réfugié [11 %]		Travail [25 %], AMFF [23 %], Réfugié [19 %]	
Nationalité	Afrique subsaharienne		Afrique subsaharienne	
CELIBATAIRE [20 %]				
Sexe	Hommes			
Motif	Réfugié [24 %], AMFF [18 %], Travail [17 %]			
Nationalité	Afrique subsaharienne, Asie			

Source : Enquête ELIPA, 1^{ère} vague (2010), SSM-Immigration (DSED).

Champ : Primo-arrivants ayant signé le CAI entre septembre 2009 et février 2010.

Lecture : les primo-arrivants qui cohabitent avec leur conjoint et qui se sont mariés avant la migration sont en majorité des femmes.

Légende : RF : Regroupement Familial AMFF : Autres Membres de Famille de Français
CF : Conjoint de Français LPF : Liens Personnels et Familiaux

Pour en savoir plus :

REGNARD C., DOMERGUE F. : « Les nouveaux migrants en 2009 », Infos migrations n° 19, 2010

HAMEL C., LHOMMEAU B., PAILHE A., SANTELLI E. : « La formation du couple entre ici et là-bas », Documents de travail de l'INED n° 168, p. 85-93, 2010.

BORREL C., TAVAN C. : « La vie familiale des immigrés », France portrait social 2003-2004, INSEE, p.109-124, 2003

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration
Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration
Place Beauvau 75800 Paris cedex 08
Tel : (33) 1. 77.72.61.81 Fax : (33) 1. 77.72.62.55

L'ensemble des numéros parus est disponible et téléchargeable sur le site :

Immigration.gouv.fr/ressources/statistiques/publications

Directeur de publication : Jean-Patrick Bernard

Rédacteur en chef : Gérard Bouvier

Maquette : Evelyne Coirier

Infos migrations

n° 26 - Novembre 2011

La vie en couple
des nouveaux migrants